

Vous souhaitez obtenir un extrait du plan cadastral ?

Vous pouvez obtenir ces informations depuis votre domicile, sur votre ordinateur, en consultant le site cadastre.gouv.fr.

Vous pourrez ainsi :

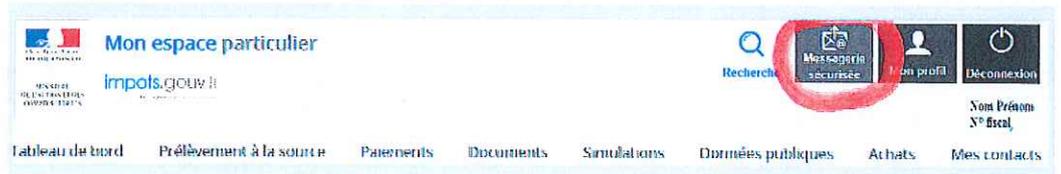
- consulter gratuitement et imprimer des extraits de plan normalisés ou non aux formats A3 et A4 ;
- commander les feuilles de plan cadastral et payer en ligne par carte bancaire.



Vous souhaitez obtenir un relevé de propriété de l'un de vos biens ?

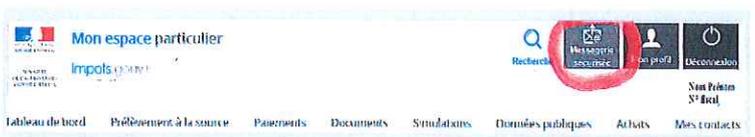
Vous pouvez vous rendre sur la [messagerie sécurisée](#) de votre espace en ligne et déposer une demande en mentionnant les informations suivantes :

- le nom du propriétaire,
- le nom de la commune,
- la référence parcellaire.



Vous souhaitez obtenir un relevé de propriété du bien d'un tiers ?

Vous pouvez télécharger l'imprimé 6815-EM-SD à partir de la barre de recherche du site impots.gouv.fr, le remplir et ensuite le déposer sur la [messagerie sécurisée](#).

Si vous ne disposez pas d'un accès internet

Vous pouvez vous adresser au Service des Impôts Foncier de Chartres au 02-37-18-70-83. Les relevés de propriété vous seront remis dans un délai d'environ huit jours (aucun envoi postal ne sera assuré).